

# D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha Ki Tétsé, 13 Elloul 5781



Parmi les nombreux sujets abordés par la Parasha de cette semaine, la Torah nous enseigne : « Prends garde à la plaie de la Tsara'at, en faisant très attention et en agissant conformément à tout ce que les Cohanim, les Lévyim, vous enseigneront, comme je leur ai ordonné, vous aurez soin d'agir. Souviens-toi de ce que HaShem ton D-ieu a fait à Myriam en chemin, quand vous sortiez d'Égypte ».

La Tsara'at est une sanction envoyée par D-ieu en conséquence des fautes de colportage, de médisance ou de Lashon HaRa'. Le verset nous ordonne de nous souvenir de l'épisode où Myriam a prononcé de mauvaises paroles à l'encontre de son frère Moshé.

D'après RaShI, nous devons percevoir cette obligation comme un « bon conseil, » donné par la Torah pour ne pas en arriver à commettre la même faute et pour ne pas être atteint par cette lèpre. Il nous enjoint à ne pas nous laisser aller dans notre façon de parler.

Dans son commentaire sur la Torah, le RaMBaN rapporte le commentaire du RaShI sans y souscrire. D'après lui, il s'agit là d'un commandement totalement indépendant qui ne représente pas juste une simple « mise en garde ». Il rapporte plusieurs versets qui commencent par le même mot de Zakhor.

« Souviens-toi du jour du shabbat pour les sanctifier ».

« Souviens-toi du jour où vous êtes sortis d'Égypte ».

« Souviens-toi de ce que t'a fait Amalek lorsque tu étais en chemin en quittant l'Égypte ».

Dans ces différents exemples, la Torah ne cherche pas à nous livrer de « bons conseils ». Il s'agit à chaque fois de notions fondamentales et indépendantes. Il doit donc en être de même pour la Mitsvah de nous souvenir du comportement de Myriam.

D'après Na'hmanide, à travers cette obligation, la Torah souhaite nous rappeler la gravité des conséquences du Lashon HaRa'. Bien que nous aurions pu imaginer que Myriam soit épargnée pour différentes raisons car elle aimait profondément Moshé, elle n'a pas parlé en public mais juste à son frère Aharon, elle ne cherchait absolument pas à rabaisser Moshé à travers ses propos et elle était considérée comme une femme particulièrement pieuse et méritante de par son comportement et son rôle joué au sein du peuple d'Israël.

Malgré tout, les conséquences ne se font pas attendre. Elle est atteinte de la Tsara'at durant sept jours.

Le RaMBaN termine son commentaire en affirmant que cette Mitsvah ne se réalise pas uniquement au niveau de notre pensée comme le verset pourrait nous le faire croire : « Souviens-toi de ce que D-ieu a fait à Myriam ».

Nous avons l'obligation de nous en souvenir par la parole. Ce qui signifie que nous devons en parler autour de nous ainsi qu'à nos enfants afin de les sensibiliser à la gravité de la faute du Lashon HaRa'.

Le fait d'en parler transformera le souvenir en quelque chose de bien plus concret et nous invitera à développer de manière plus forte la compréhension de cette Mitsvah.

L'interdit du Lashon HaRa' permet également de maintenir une certaine paix sociale. En effet, la médisance et le colportage peuvent créer des tensions au sein de la société et ces tensions pourraient déstabiliser la vie de l'ensemble du peuple d'Israël.

C'est pour ces différentes raisons que Moshé insiste sur le respect de cette Mitsvah avant de quitter ce monde.